

**AMNESTY INTERNATIONAL**      ÉFAI  
Index AI : ASA 17/07/99

DOCUMENT PUBLIC  
Londres, mai 1999

**EMBARGO**

**26 mai 1999  
16 h 01 GMT**

**RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**  
Dix ans après Tiananmen

TIANANMEN,  
de James Fenton

Tiananmen  
Est vaste et propre  
Et tu ne peux dire  
Où sont passés  
Les morts  
Tu ne peux dire  
Ce qui s'est passé alors,  
Tu ne peux pas parler  
De Tiananmen

Tu ne dois pas parler.  
Tu ne dois pas penser.  
Tu ne dois pas tremper  
Ton pinceau dans l'encre.  
Tu ne dois pas dire  
Ce qui s'est passé  
Alors,  
Ce qui s'est passé  
Ici,  
À Tiananmen.

Les hommes cruels  
Sont vieux et sourds  
Prêts à tuer  
Mais souffle court  
Et ils mourront  
Comme tout le monde  
Couchés seront  
En grande pompe  
À Tiananmen.

En grande pompe.  
Et à grands frais.  
Nouveau mensonge  
Ajouté aux autres  
À tous les autres  
Par les hommes cruels  
Pour nettoyer le sang  
De Tiananmen.

La vérité est un secret.  
Garde-le bien.  
Garde-le bien  
Au plus profond de ton cœur.  
Garde-le bien  
Jusqu'à ce que tu saches  
Quand pourra revenir  
La vérité  
À Tiananmen.

Tiananmen  
Est vaste et propre  
Et tu ne peux dire  
Où sont passés  
Les morts  
Tu ne peux dire  
Quand ils reviendront,  
Les morts.  
Ils reviendront  
À Tiananmen.

Hong Kong, 15 juin 1989

Tiré de *Out of Danger* [Hors de danger] - Penguin Books, 7,99£

Avec l'autorisation de Peters, Fraser and Dunlop (London)

Traduction : ÉFAI

### **Les manifestations en faveur de la démocratie de 1989**

« Pour ce qui est des troubles politiques de 1989, le Parti et le gouvernement ont déjà tiré les conclusions qui s'imposaient et il n'est absolument pas question de revenir là-dessus » (Li Peng, Premier ministre chinois, 1998).

Le 4 juin 1999 marque le dixième anniversaire du massacre, à Pékin, de centaines de civils non armés et de l'arrestation de dizaines de milliers de manifestants dans les grandes villes et les provinces de toute la Chine. Dans la nuit du 3 au 4 juin, des troupes puissamment armées et des centaines de véhicules militaires blindés ont envahi la capitale pour vider les rues des manifestants favorables à l'instauration de la démocratie, ouvrant le feu sur eux comme sur les badauds. Ces événements ont été vus sur les écrans de télévision du monde entier, suscitant un tollé international et des appels à la conduite d'une enquête publique. On ignore le nombre de personnes tuées ou blessées pendant la répression, mais les témoins estiment que celle-ci aurait fait des centaines de morts. Il est également à craindre que la répression n'ait été sévère dans d'autres régions de la Chine, où les médias étrangers n'étaient pas présents et les châtiments bien plus durs. Les autorités ont vigoureusement réagi à la menace causée par le soutien très large dont bénéficiait le mouvement de 1989 en faveur de la démocratie.

Les manifestations ont débuté en avril 1989 et se sont rapidement étendues à diverses provinces chinoises. Les revendications comprenaient notamment la cessation de la corruption officielle et la mise en œuvre de réformes politiques et économiques. Ces revendications sont semblables à celles dont il est aujourd'hui fait état, à une moindre échelle, dans toute la Chine.

Les revendications formulées en 1989 ont bénéficié d'un large soutien de l'opinion publique et des millions de personnes ont participé à des manifestations non violentes, à mesure que le mouvement de 1989 en faveur de la démocratie prenait de l'ampleur à Pékin et dans toute la Chine.

Shanghai, juin 1989

Nombre des personnes qui sont mortes durant les événements de 1989 étaient des civils non armés tués par des soldats dans la nuit du 3 au 4 juin, lorsque les troupes de la loi martiale et des véhicules militaires ont convergé, depuis la périphérie de Pékin, vers le centre, après que la loi martiale eut été décrétée, le 20 mai 1989. D'autres ont été sommairement abattues par des soldats au cours des jours qui ont suivi le massacre, alors que les troupes de la loi martiale contrôlaient déjà totalement le centre de Pékin. L'avancée des troupes vers le centre de la ville avait officiellement pour but de « faire appliquer » la loi martiale et de « nettoyer » la place Tiananmen, occupée pacifiquement depuis plusieurs semaines par des étudiants. Au cours de leur progression, certains soldats ont délibérément ouvert le feu sur la foule, chaque fois qu'ils se trouvaient confrontés à une obstruction ou à un groupe important de personnes. De nombreux civils qui n'étaient que des badauds ou des habitants du quartier, ainsi que des manifestants non violents, ont ainsi été tués ou blessés.

Amnesty International estime que beaucoup d'homicides résultaient d'un recours excessif à la force de la part de certains détachements de l'armée et qu'ils constituaient, de fait, des exécutions extrajudiciaires. Le gouvernement justifie les événements en parlant de « répression » d'une « émeute contre-révolutionnaire ».

### **Le mouvement de 1989 en faveur de la démocratie dix ans plus tard**

Selon des sources officielles chinoises, près de 2 000 détenus reconnus coupables d'infractions contre-révolutionnaires sont toujours emprisonnés. Amnesty International possède des informations concernant 241 personnes encore incarcérées ou en liberté conditionnelle pour raison médicale et purgeant de lourdes peines en raison de leurs activités dans le cadre des manifestations de 1989 en faveur de la démocratie <sup>1</sup>. On estime que leur nombre réel est beaucoup plus élevé. Les cas figurant dans la liste montre également que, selon les régions, les mêmes infractions peuvent être sanctionnées par des peines complètement différentes. L'usage arbitraire de la loi est depuis longtemps un motif de préoccupation pour Amnesty International. De nombreuses personnes, après leur arrestation en 1989, ont été conduites dans des prisons situées hors de leur province d'origine, ce qui rendait plus difficiles les visites de leurs familles et de leurs proches. Les personnes qui sont toujours incarcérées sont principalement les cas « inconnus » – travailleurs (voir plus bas) ayant été condamnés à des peines particulièrement sévères. Beaucoup de gens encore emprisonnés pour leurs activités lors du mouvement de protestation de 1989 ont été reconnus coupables d'infractions « contre-révolutionnaires », qui ne constituent plus des infractions aux termes de la législation chinoise. Ces infractions ont été retirées du Code pénal lorsque ce texte a été révisé, en 1997, mais les cas des personnes purgeant des peines pour infractions « contre-révolutionnaires » n'ont pas été réexaminés. Des gouvernements, des organisations non gouvernementales et l'Union européenne ont demandé qu'il soit procédé à un nouvel examen de ces cas à la lumière de la législation révisée.

---

<sup>1</sup>. Cf. People's Republic of China: Tiananmen – 10 Years On – « Forgotten Prisoners » [République populaire de Chine. Tiananmen, dix ans après. Les « prisonniers oubliés »] (index AI : 17/09/99, avril 1999).

Des milliers de personnes sont toujours en prison, après avoir été condamnées à l'issue de procès inéquitables. En outre, nombre de personnes ayant fini de purger les peines auxquelles elles avaient été condamnées pour leur participation au mouvement de protestation de 1989 restent soumises à un étroit contrôle de leurs mouvements et à des restrictions de leurs libertés. À leur libération, certaines ont continué de faire campagne pour des réformes politiques et sociales et ont de nouveau dû faire face à des peines d'emprisonnement, à l'issue de procès inéquitables<sup>2</sup>. Beaucoup d'anciens prisonniers ne peuvent pas trouver de travail et sont victimes de difficultés et de manœuvres de harcèlement constantes en essayant de se réadapter à la vie civile.

#### Victimes du 4 juin 1989 dans un hôpital de Pékin

##### **Appels à l'obligation de rendre des comptes**

Le gouvernement refuse résolument de réexaminer les cas des personnes encore emprisonnées pour avoir pris part aux manifestations de 1989, ainsi que de remédier aux erreurs judiciaires et aux violations des droits humains commises à l'époque. Les autorités n'ont toujours pas rendu compte de toutes les personnes tuées ou blessées et les familles affectées n'ont pas encore obtenu de réparation.

Depuis le massacre de 1989, le 4 juin est devenu un rendez-vous annuel pour tous ceux dont l'existence a été affectée par la répression du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Les commémorations continuent dans le monde entier, y compris à Hong Kong. Le message reste le même et il est répété d'année en année.

En Chine continentale, la police étouffe les tentatives des militants de commémorer les anniversaires. C'est ainsi que **Miao Xike**, arrêté en 1998 après avoir manifesté seul sur la place Tiananmen, a de nouveau été arrêté par la police au début du mois de mars dernier. Les autorités reconnaissent elles-mêmes que 1999 est une année particulièrement délicate pour la Chine, avec de nombreuses commémorations en prévision. En février, l'ancien maire de Pékin a appelé à la vigilance à l'égard des ennemis politiques pendant la « période sensible » qui s'annonçait et qui couvre la répression du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Cette année, d'ailleurs, la place Tiananmen est fermée au public jusqu'au mois de juillet.

---

<sup>2</sup>. Pour de plus amples informations, voir le document intitulé République populaire de Chine. Aucune amélioration sur le front des droits humains. Dissidents emprisonnés en 1998 (index AI : ASA 17/14/99).

Victimes de la répression du 4 juin dans un hôpital de Pékin

Les familles des tués ou des blessés commémorent l'anniversaire des événements de juin 1989 en priant instamment les autorités de rendre compte du décès de leurs proches et de leur accorder réparation. Le fils de Ding Zilin, **Jiang Jielian**, dix-sept ans, faisait partie des personnes abattues dans la nuit du 3 juin 1989. Malgré le harcèlement, les sanctions économiques, l'intimidation et la détention périodique, **Ding Zilin** et son mari **Jiang Peikun** continuent d'apporter un soutien humanitaire à de nombreuses familles directement affectées par les homicides de 1989.

Le couple a poursuivi ses efforts cette année, avec la formation d'un groupe de victimes du 4 juin. Ce dernier a appelé les dirigeants chinois à profiter du dixième anniversaire et de la fin du vingtième siècle pour faire mener une enquête équitable et indépendante sur les événements de 1989.

Il y a deux ans, **Ding Zilin**, mère de famille et enseignante à l'Université de Pékin, disait :  
« Si mon fils était vivant ... »

Depuis huit ans, je suis hantée par cette pensée, source d'une douleur ravivée chaque fois que je vois des jeunes de son âge. Je suis envahie par une sensation de vide, l'impression de tomber dans un abîme. S'il était en vie, il aurait vingt-cinq ans. À l'époque, il n'en avait que dix-sept, et pourtant il mesurait plus d'un mètre quatre-vingts.

Aujourd'hui il serait encore plus grand.

Il y a huit ans, ce soir-là, funeste entre tous, il quittait la maison, déterminé. Il se rendait dans un endroit des plus dangereux.

Il n'est jamais revenu.

« Si vous tombez, nous vous remplacerons ! »

Tel était le slogan inscrit sur les banderoles qu'ils arboraient en défilant pour soutenir les étudiants grévistes de la faim. C'était le 17 mai 1989. Ces lettres étaient tracées à l'encre noire sur fond blanc, nettement visibles. Il marchait au premier rang, tenant la banderole de « l'Université du peuple », suivi de tous ses camarades. Il est effectivement tombé, tenant sa promesse, au prix de sa vie.

Je me demande souvent : pourquoi vit-on, en définitive ?

Si mon fils était vivant ...

Je lui donnerais tout mon amour.

Je ferais tout pour le soutenir, pour qu'il réussisse ses études supérieures, qu'il obtienne des diplômes, et qu'il aille à l'étranger pour compléter son cursus, comme tant d'autres mères de ma génération.

Il est mort, hélas, emportant avec lui tout mon amour et mon espoir.

La vie aboutit-elle réellement au néant ?

Mais je ne peux oublier ce qu'il m'a dit ce soir-là, avant de quitter la maison :

« Si tous les parents du monde étaient aussi égoïstes que tu l'es maintenant, notre pays et notre nation auraient-ils le moindre espoir ? »

De fait, ce dont nous, les adultes, n'avons pas osé ou pas voulu assumer la responsabilité s'est trouvé placé sur les épaules de nos enfants. Ce n'était peut-être de sa part qu'une passion momentanée engendrée par l'idéalisme. Mais pourquoi nous, les adultes, ne sacrifions-nous rien à des idéaux ?

Une amie a tenté un jour de me reconforter. Elle m'a dit :

« Si quelqu'un vit uniquement dans le but d'être en vie, son existence n'aura aucun sens même s'il atteint soixante-dix ans.

« Bien que ton fils n'ait vécu que dix-sept années, il a réussi à donner tout son sens à son existence. »

**Je ne suis pas sûre que la mort de mon fils ait eu un sens, car ce prétendu sens ne peut exister que pour les vivants ; un jour, les vivants évoqueront peut-être le « 4 juin » en parlant à la légère de ceux qui sont morts ce jour-là ! Mais je crois malgré tout qu'on ne doit pas se contenter d'une vie médiocre, car on ne peut vivre ainsi qu'en compromettant sa propre dignité.**

**Je connais mon fils. S'il n'était pas mort durant ce massacre, s'il était vivant aujourd'hui, je crois qu'il ne renoncerait pas à sa quête de liberté. Il remplirait son devoir vis-à-vis de son époque en se lançant tout entier dans le combat pour la démocratie.**

**Mais j'y pense :**

**Que serais-je si mon fils était toujours vivant ?**

**Après le désastre du 4 juin, je ressemblerais peut-être à une poule apeurée, redoublant d'efforts pour protéger mon fils, limitant sa liberté de pensée et d'action avec tout l'amour instinctif d'une mère, faisant de lui un citoyen obéissant. Il est quasiment certain qu'une telle attitude serait source de conflit entre mère et fils, car il ne tolérerait pas cet égoïsme et cette lâcheté. Il ne me mépriserait pas, ni ne romprait les liens qui nous unissent, car il aime profondément sa mère, mais il suivrait la route qu'il a lui-même choisie.**

**Au bout du compte, je devrais l'accepter.**

**On dit souvent que les enfants sont le prolongement des existences de leurs parents ; la situation s'est inversée dans notre famille. Je suis toujours en vie aujourd'hui. De plus, je suis sortie de mon ignorance et de ma torpeur, et j'ai retrouvé ma dignité, mais cette renaissance a eu pour prix la vie de mon fils.**

**Mon souffle, ma voix, tout mon être sont le prolongement de l'existence de mon fils, à jamais ...**

**Ding Zilin**



Outre les familles des victimes, d'anciens dissidents emprisonnés en 1989 et d'autres personnes favorables à des réformes démocratiques commémorent le 4 juin en lançant des appels et en soumettant des pétitions. **Wang Dan**, ancien prisonnier d'opinion et dirigeant étudiant lors du mouvement de protestation de 1989, vit aujourd'hui en exil aux Etats-Unis, après avoir été condamné à deux reprises depuis 1989 pour avoir appelé à des réformes démocratiques. Le 15 janvier 1999, Wang Dan a lancé une campagne mondiale de pétitions, soutenue par un certain nombre d'organisations non gouvernementales de défense des droits humains <sup>3</sup>.

Le refus du gouvernement de faire procéder à une quelconque enquête sur le massacre de 1989 va à l'encontre de son apparente volonté d'améliorer la situation des droits humains par le dialogue avec les gouvernements, ainsi que de la récente signature par la Chine de deux pactes clés relatifs aux droits de la personne. Le dixième anniversaire du mouvement de protestation de 1989 serait une occasion pour le gouvernement de montrer aux citoyens chinois et au monde entier qu'il œuvre sincèrement pour une amélioration en matière de droits humains. Ce serait également une occasion pour les autorités de décider de faire mener une enquête publique sur les événements entourant le 4 juin et d'accorder réparation aux victimes.

### **Dix prisonniers incarcérés durant dix ans**

Voici dix exemples de personnes qui sont toujours emprisonnées pour leurs activités lors des événements de 1989 ou qui ont été incarcérées uniquement pour avoir soutenu des personnes ayant participé aux manifestations de 1989 et avoir recueilli des renseignements sur elles. À noter cependant, comme indiqué plus haut, qu'Amnesty International possède des informations sur 241 personnes, dont leurs noms, qui seraient toujours emprisonnées, ou en liberté conditionnelle pour raison médicale, à cause de leur participation aux manifestations. Toutefois, leur nombre réel est vraisemblablement beaucoup plus élevé <sup>4</sup>.

### **Li Hai / Zone municipale de Pékin**

Li Hai, prisonnier d'opinion et étudiant à Pékin au moment des manifestations de 1989 en faveur de la démocratie, purge une peine de neuf ans d'emprisonnement pour avoir recueilli des informations sur des prisonniers politiques incarcérés depuis 1989. Suite à la répression lancée en juin 1989 par le gouvernement contre les manifestations en faveur de la démocratie, Li Hai a été placé en détention pendant plus d'un an. Après sa libération, tout comme de nombreux autres participants aux manifestations qui continuaient à demander des réformes politiques, il n'a pas pu continuer ses études ni trouver de travail.

---

<sup>3</sup>. Pour de plus amples informations, se connecter au site Internet d'Amnesty International : <http://www.amesty.org/news/31701999.htm>

<sup>4</sup>. Cf. People's Republic of China: Tiananmen – 10 Years On – « Forgotten Prisoners » [République populaire de Chine. Tiananmen, dix ans après. Les « prisonniers oubliés » (index AI : 17/09/99, avril 1999).

Li Hai a commencé à signer des pétitions commémorant les événements du 4 juin et a exhorté les autorités à mettre en place des réformes, activités pour lesquelles il a été placé en détention à plusieurs reprises. Ces pétitions appelaient à l'instauration de l'État de droit, au respect dans la pratique des droits garantis par la Constitution et à des réformes politiques. Li Hai enquêtait en outre sur la situation des personnes encore emprisonnées à la suite de la répression de 1989. Il a été arrêté en mai 1995 et détenu au secret pendant près de dix-huit mois. Pendant cette période, l'inculpation de « hooliganisme » initialement prononcée contre lui a été abandonnée et remplacée par celle de « tentative de découvrir des secrets d'État ». Selon des informations reçues par Amnesty International, l'inculpation de « tentative de découvrir des secrets d'État » était uniquement fondée sur des accusations selon lesquelles Li Hai avait cherché à recueillir des informations sur des prisonniers politiques incarcérés depuis la répression de 1989, notamment au sujet de leurs dossiers et de leurs lieux de détention. De telles informations ne peuvent en aucune manière être considérées comme constituant des « secrets d'État ».

Li-Hai

© HRIC

Amnesty International estime que Li Hai a été reconnu coupable de ce chef d'accusation et condamné pour avoir essayé de surveiller les violations des droits humains en Chine. Elle considère donc qu'il s'agit d'un prisonnier d'opinion, incarcéré en violation des normes internationales relatives aux droits humains. Le procès a eu lieu en secret et la famille de l'accusé en a été exclue. Le 18 décembre 1996, Li Hai a été reconnu coupable, selon la justice chinoise, de « tentative de découvrir des secrets d'État » et a été condamné à neuf ans d'emprisonnement.

Selon des informations communiquées par **Gong Liwen**, mère de Li Hai, son fils est victime d'atteintes à ses droits en prison et ne peut recevoir de visites de sa famille ni de soins médicaux. En mars 1999, Gong Liwen a lancé un appel aux autorités chinoises, menaçant d'entamer un sit-in si les atteintes aux droits de son fils ne cessaient pas. Li Hai est incarcéré dans la prison de Liangxiang, à Pékin.

Amnesty International considère que Li Hai, prisonnier d'opinion, est détenu, en violation des normes internationales relatives aux droits humains, uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'association et d'expression. Amnesty International demande sa libération immédiate et sans conditions.

Adresses

**Premier procureur du Parquet populaire municipal de Pékin**

HE Fangba Jianchazhang

Beijinshi Renmin Jianchayuan

39 Dongjiaominxiang

Dongchengqu

Beijingshi 10006

République populaire de Chine

Formule d'appel : Monsieur

**Directeur du Bureau municipal de la Justice de Pékin**

ZHANG Xuming Juzhang

Beijingshi Sifaju  
199 Haihutuncun  
Yongdingmenwai  
Beijingshi 100075  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Directeur

Wang Lianxi / Pékin

Wang Lianxi a été arrêtée le 6 juin 1989, en compagnie de sept autres personnes, en raison de sa participation au mouvement de protestation de 1989. Agée de quarante-quatre ans, Wang Lianxi est originaire de Pékin.

Le 17 juin, quelques jours après les événements des 3 et 4 juin, le tribunal populaire intermédiaire de Pékin a condamné à mort Wang Lianxi et ses coaccusés, après les avoir déclarés coupables d'incendie volontaire. Ils avaient été inculpés d'avoir blessé des soldats, volé des armes et mis le feu à des véhicules militaires pendant la répression menée par l'armée à Pékin le 4 juin. Les huit accusés<sup>5</sup> ont été montrés à la télévision nationale chinoise le 17 juin, alors qu'ils pénétraient dans la salle du tribunal, les mains menottées dans le dos. Ils ont été présentés à la télévision comme étant « des travailleurs, des paysans, des chômeurs et des individus possédant un casier judiciaire ». Ils auraient fait appel du verdict. La sentence à l'encontre de Wang Lianxi a été révisée un peu plus tard et commuée en une peine de réclusion à perpétuité, mais les sept autres prisonniers (tous des hommes) ont été exécutés cinq jours après leur procès, le 22 juin. Wang Lianxi n'aurait pas été exécutée parce que son avocat l'avait présentée comme une arriérée mentale. Les cas comme celui de Wang Lianxi ont été traités rapidement, en vertu d'une loi adoptée en 1983, qui prévoit le jugement et la condamnation en procédure accélérée des délinquants considérés par les autorités comme constituant « une grave menace pour la sécurité publique ». Le 20 juin 1989, la Cour populaire suprême a fait parvenir à tous les tribunaux populaires supérieurs et à tous les tribunaux militaires une circulaire les invitant à juger rapidement les affaires qui leur étaient soumises et à punir sévèrement les personnes ayant participé à « l'émeute contre-révolutionnaire ». Suite à cette démarche, de nombreuses personnes ont été sommairement jugées et exécutées pour leur participation aux manifestations en faveur de la démocratie. La nature sommaire des procès et l'absence de garanties adéquates pour la défense des accusés constituent depuis longtemps un sujet de préoccupation pour Amnesty International.

Comme dans d'autres cas de personnes purgeant de lourdes peines d'emprisonnement pour de présumées infractions pénales commises lors des manifestations de 1989 et, au vu de la nature sommaire des procès ainsi que de l'indifférence à l'égard des appels à faire rejurer les affaires conformément aux normes internationales, Amnesty International exhorte les autorités à amnistier Wang Lianxi, de même que toutes les personnes encore incarcérées pour leur participation aux manifestations de 1989.

Adresses

**Président du tribunal populaire municipal supérieur de Pékin**

QIN Zhengang Yuanzhang  
Beijingshi Gaoji Renmin Fayuan  
215 Xiheyuan  
Chongwenqu  
Beijingshi 100051  
République populaire de Chine

---

<sup>5</sup>. Les 7 coaccusés de Wang Lianxi s'appelaient Lin Shaorong, Zhang Wenkui, Chen Jian, Zu Jianjun, Wang Hanwu, Luo Hongjun et Ban Huijie.

Formule d'appel : Monsieur

**Premier procureur du Parquet populaire municipal de Pékin**

HE Fangba Jianchazhang

Beijinshi Renmin Jianchayuan

39 Dongjiaominxiang

Dongchengqu

Beijingshi 100006

République populaire de Chine

Formule d'appel : Monsieur

Sun Xiongying / Province du Fujian

Sun Xiongying, prisonnier d'opinion âgé de trente-trois ans, a été arrêté le 29 septembre 1989 et accusé d'avoir dégradé une statue de Mao Tsé-toung, ainsi que d'avoir placardé des affiches « réactionnaires » dans la ville de Fuzhou. Il a été condamné à dix-huit ans d'emprisonnement, l'une des plus lourdes peines d'emprisonnement prononcées à l'encontre d'un militant du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Sun Xiongying était auparavant cadre au service de la formation du Collège du temps libre de Fuzhou, dans la province du Fujian.

Lors de son arrestation, des habitants de son quartier auraient informé les autorités des activités de protestation qu'il avait menées en juin et en septembre 1989. Selon un bulletin diffusé à la radio officielle chinoise, Sun Xiongying était « hostile à la dictature du prolétariat et au système socialiste » et avait fait l'objet d'une enquête de la part des autorités des villes de Fuzhou et de Xia'men depuis le 4 juin 1989. Ce bulletin ajoutait qu'« après avoir longtemps écouté des émissions de radio réactionnaires, Sun chérissait les idéaux de libéralisation bourgeoise et qu'il était devenu profondément mécontent du Parti, du gouvernement et du système socialiste ». Le bulletin décrivait également la manière dont Sun avait dégradé, avec des coquilles d'œufs remplies de peinture noire, la statue de Mao Tsé-toung érigée sur la place située devant le Palais de la culture des travailleurs de Fuzhou, ainsi que la plaque des services municipaux de Fuzhou. Sun Xiongying a également été accusé d'avoir « gribouillé des slogans réactionnaires dans des lieux publics », comme l'université de Xia'men, son campus et une usine.

Lors de son procès, le 21 décembre 1989, Sun Xiongying a été condamné par le tribunal populaire intermédiaire de Fuzhou pour « sabotage contre-révolutionnaire, propagande contre-révolutionnaire et agitation ». Suite à la révision du Code pénal, en 1997, ces infractions ont disparu du Code pénal. Sun Xiongying purge actuellement sa peine dans la prison n° 2 du Fujian. L'expiration de sa peine est prévue pour le 28 septembre 2009. Amnesty International considère que Sun Xiongying est un prisonnier d'opinion, détenu, en violation des normes internationales relatives aux droits humains, uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'opinion et d'expression. Amnesty International demande sa libération immédiate et sans conditions.

Adresses

**Gouverneur du gouvernement populaire provincial du Fujian**

HE Guoqiang Shengzhang

Fujiansheng Renmin Zhengfu

28 Hualin Lu

Fuzhoushi 350003

Fujiansheng

République populaire de Chine

Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur

**Premier procureur du Parquet populaire provincial du Fujian**

ZHENG Yizheng Jianchazhang

Fujiansheng Renmin Jianchayuan

Fuzhoushi  
Fujiansheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur

Liu Baiq  
iang / Province du Guangdong

Liu Baiqiang, trente et un ans, purge une peine d'emprisonnement dans la province du Guangdong pour avoir écrit des messages « contre-révolutionnaires » de soutien au mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Selon des informations officielles, Liu Baiqiang aurait, alors qu'il purgeait déjà une peine d'emprisonnement pour « vol » en 1989, écrit des messages dans sa cellule de prison sur de minuscules morceaux de papier et les aurait envoyés dans les airs en les attachant aux pattes de sauterelles.

Liu Baiqiang purgeait déjà à l'époque une peine de dix ans d'emprisonnement pour vol, mais, le 6 juin 1989, il a été condamné à huit années supplémentaires d'emprisonnement pour « agitation et propagande contre-révolutionnaires » par le tribunal populaire intermédiaire de la municipalité de Jiangmen. Selon des informations officielles, Liu Baiqiang aurait écrit plusieurs tracts portant les mots « À bas Deng Xiaoping et Li Peng », « Vive la liberté », « Deng Xiaoping devrait se retirer » et « Tyrannie ». Après avoir montré ces tracts à ses compagnons de cellule, il les aurait « attachés aux pattes de sauterelles, avant de relâcher ces insectes dans les airs ».

Liu Baiqiang purge actuellement une peine cumulée de dix-sept ans d'emprisonnement dans la prison de Shaoguan (province du Guangdong). Ces dernières années, la peine de dix-sept ans de Liu Baiqiang aurait été réduite d'un an et trois mois à deux reprises, en juin 1995 et en juillet 1997. Il aura fini de purger sa peine en décembre 2003.

Comme dans d'autres cas de personnes purgeant de lourdes peines d'emprisonnement pour de présumées infractions pénales commises lors des manifestations de 1989 et, au vu de la nature sommaire des procès, ainsi que de l'indifférence à l'égard de ses appels à faire rejurer les affaires conformément aux normes internationales, Amnesty International exhorte les autorités à amnistier Liu Baiqiang, de même que toutes les personnes encore incarcérées pour leur participation aux manifestations de 1989.

Adresses

**Gouverneur du gouvernement populaire provincial du Guangdong**

LU Ruihua Shengzhang  
Guangdongsheng Renmin Zhengfu  
305 Dongfeng Zhong Lu  
Guangzhoushi 510031  
Guangdongsheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur

**Premier procureur du Parquet populaire provincial du Guangdong**

WANG Jun Jianchazhang  
Guangdongsheng Renmin Jianchayuan  
26 Cangbian Lu  
Guangzhoushi 510090  
Guangdongsheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur

Li Wangyang / Province du Hunan

Li Wangyang, prisonnier d'opinion âgé de quarante-cinq ans, a été condamné à treize années d'emprisonnement pour sa participation aux manifestations de 1989 en faveur de la démocratie. Ouvrier d'usine, il est originaire de Shaoyang, dans la province du Hunan. Li Wangyang souffre de problèmes cardiaques et d'un goitre et Amnesty International est intervenue à plusieurs reprises pour demander sa libération. En juillet 1996, il a été mis en liberté conditionnelle pour raison médicale, mais il a été de nouveau incarcéré huit mois plus tard dans la prison de Yuanjiang, au milieu de son traitement. Sa famille aurait déclaré l'an dernier : « La santé de Li Wangyang est toujours très mauvaise et il a besoin de voir un médecin, mais la prison ne le lui permet pas [...] Nous espérons attirer l'attention sur son cas, pour qu'il soit autorisé à voir un médecin. »

Le Hunan est l'une des régions qui a apporté le plus activement son soutien aux manifestations de 1989 en faveur de la démocratie à Pékin. Le 20 mai 1989, en réponse à l'imposition de la loi martiale dans la capitale, plusieurs ouvriers du Hunan ont décidé de créer leurs propres syndicats indépendants. Li Wangyang est devenu le président de la Fédération autonome des travailleurs indépendants de Shaoyang. Il aurait organisé des grèves et des manifestations, prononcé des discours et serait devenu un personnage populaire et influent à Shaoyang. Les regroupements de travailleurs indépendants ou autonomes sont toujours illégaux en Chine et leurs membres courent des risques. La Fédération nationale des syndicats chinois (FNSC) est le seul syndicat officiellement reconnu. Il est sous contrôle gouvernemental et détient le monopole de la représentation des intérêts des travailleurs en Chine. Les travailleurs ayant participé au mouvement de 1989 en faveur de la démocratie se sont vu infliger des peines très lourdes par rapport à celles d'autres militants politiques.

Li Wangyang a été arrêté le 9 juin 1989, quelques jours après les mesures de répression contre les civils à Pékin. Selon un article publié dans le journal officiel Hunan Ribao, Li Wangyang a été accusé d'avoir brandi des bannières, publié des tracts, effectué des voyages de liaison, répandu des rumeurs, crié des slogans réactionnaires, encouragé les ouvriers à faire grève et fondé l'organisation des travailleurs indépendants et autonomes de Shaoyang. Il a été inculpé de « propagande et agitation contre-révolutionnaires » et jugé par le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Shaoyang au début de 1990. Ces infractions ont été supprimées du Code pénal lors de sa révision en 1997.

Li Wangyang aurait été incarcéré dans la prison de Longxi avant d'être transféré à celle de Yuanjiang, puis envoyé à la Ferme de réforme par le travail de Yueyang. Il aurait ensuite été renvoyé à la prison de Yuanjiang, dans la province du Hunan. Li Wangyang aurait été gravement maltraité. En Chine, les prisonniers font souvent état de torture et de mauvais traitements. Des centaines de détenus politiques auraient été torturés au cours des mois qui ont suivi la répression par le gouvernement du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. On attend des prisonniers qu'ils se conforment à des règles de comportement qui impliquent une obéissance totale, bien qu'arbitraire. Des détenus désignés comme « chefs de cellule » peuvent, tout comme des membres du personnel pénitentiaire, veiller à l'application de ces règles. Des prisonniers ont déclaré avoir été torturés ou maltraités lorsqu'ils se plaignaient, ne remplissaient pas les quotas de travail fixés, désobéissaient aux ordres ou « résistaient à la réforme ».

Li Wangyang doit être libéré en juin 2002, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Amnesty International considère que Li Wangyang, prisonnier d'opinion, est détenu, en violation des normes internationales relatives aux droits humains, uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression et d'association. L'Organisation demande sa libération immédiate et sans conditions.

Amnesty International demande en outre que les allégations de mauvais traitements donnent lieu à une enquête impartiale et que des assurances soient données que Li Wangyang reçoit bien tous les soins médicaux nécessaires, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

Adresses

**Gouverneur du gouvernement populaire provincial du Hunan**

YANG Zhengfu Shengzhang  
Hunansheng Renmin Zhengfu  
7 Wuyizhonglu  
Changshashi 410011  
Hunansheng  
République populaire de Chine

Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur

**Directeur du Département de la Justice de la province du Hunan**

WU Zhenhan Tingzhang  
Sifating  
2 Shaoshanlu  
Changshashi 410011  
Hunansheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Directeur

Liu Xin / Province du Hunan

Liu Xin avait quinze ans au moment de son arrestation, en juin 1989. Il a été condamné à quinze ans d'emprisonnement. Liu Xin était élève dans un collège. Il est originaire de Shaoyang, dans la province du Hunan.

Le 19 mai 1989, Liu Xin serait sorti dans la rue avec son beau-frère pour regarder une manifestation et aurait fourni des allumettes qui auraient été utilisées par quelqu'un d'autre pour mettre le feu à une voiture, lors des mouvements de protestation qui ont eu lieu à Shaoyang. Arrêté en juin 1989, Liu Xin a été inculpé d'incendie volontaire et condamné en septembre 1989, par le tribunal intermédiaire de la ville de Shaoyang. Liu Xin a nié les charges pesant sur lui, affirmant n'avoir été qu'un simple spectateur. Son beau-frère, qui était avec lui au moment des faits, a été condamné à la détention à perpétuité.

La province du Hunan faisait partie des régions considérées comme ayant apporté le soutien le plus actif aux manifestations de 1989 en faveur de la démocratie et la réaction des autorités après la répression a été dure.

Après son procès, Liu Xin aurait été détenu dans la prison de Longxi avec des prisonniers adultes, avec qui il a été obligé de travailler en étant traité de la même manière, dans la mesure où il était considéré comme prisonnier politique. Contraint de découper des dalles de marbre, il était trop frêle pour remplir ses quotas de travail. On ignore s'il a été puni en conséquence.

Liu Xin doit être libéré en juin 2004. Il aura alors trente ans et aura passé la moitié de sa vie en prison.

Amnesty International estime que Liu Xin, qui était mineur au moment de son arrestation et de son incarcération, a été condamné à quinze ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inéquitable et que sa peine est totalement disproportionnée par rapport à « l'infraction » qu'on l'accusait d'avoir commise. L'Organisation demande sa libération. Amnesty International est également préoccupée par la pratique qui consiste à astreindre les mineurs délinquants au même régime de travail et aux mêmes conditions de détention que les prisonniers adultes, en violation des traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits humains, et notamment de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée le 2 mars 1992 par la Chine.

Adresses

**Gouverneur du gouvernement populaire provincial du Hunan**

YANG Zhengfu Shengzhang

Hunansheng Renmin Zhengfu

7 Wuyizhonglu

Changshashi 410011

Hunansheng

République populaire de Chine

Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur

**Directeur du Département de la sécurité publique de la province du Hunan**

ZHANG Shuhai Tingzhang

Gong'anting

96 Bayilu

Changshashi 410001

Hunansheng

République populaire de Chine

Formule d'appel : Monsieur

Hu Min / Province du Hunan

Hu Min est un travailleur de Yueyang. Il a été condamné à quinze ans d'emprisonnement pour sa participation aux manifestations de 1989. Il aurait été arrêté le 9 juin 1989, dans la province du Hunan, en compagnie de huit autres travailleurs – Guo Yunqiao, Mao Yuejin, Wang Zhaobo, Huang Lixin, Huang Fan, Wan Yewang, Pan Qiubao et Yuan Shuzhu.

Tous étaient membres de la Fédération autonome des



travailleurs de Yueyang, dans le Hunan. Guo Yunqiao a été condamné à la peine de mort avec sursis, tandis que ses coaccusés se sont vu infliger des peines allant de sept à quinze ans d'emprisonnement.

À l'annonce des massacres perpétrés à Pékin le 4 juin 1989, ces neuf personnes se seraient allongées sur les voies du pont ferroviaire de Baling, à Yueyang, en signe de protestation. Elles ont ensuite pris part à un défilé rassemblant plusieurs milliers de manifestants portant des couronnes de fleurs et faisant exploser des pétards. Lorsque le cortège a atteint le siège de l'administration municipale, les manifestants y ont décroché un panneau et l'ont piétiné. Les neuf travailleurs ont été arrêtés peu après. En septembre 1989, le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Yueyang les a condamnés à diverses peines d'emprisonnement. Tous étaient accusés de « hooliganisme ». Considéré comme le « meneur », Guo Yunqiao a été condamné à mort avec sursis<sup>6</sup>, tandis que les autres se voyaient infliger des peines allant de sept à quinze ans d'emprisonnement. La peine capitale de Guo Yunqiao aurait depuis été commuée en détention à perpétuité.

Historiquement, la province du Hunan a toujours été à la pointe des divers mouvements politiques importants. La province fait partie des régions de Chine où le mouvement de 1989 en faveur de la démocratie a été particulièrement fort et, en conséquence, la répression plus sévère qu'ailleurs. En 1989, des organisations autonomes d'étudiants et des groupes indépendants de travailleurs ont été formés dans la plupart des villes et des districts du Hunan.

L'on croit savoir que Hu Min est incarcéré dans la prison n° 2 de la province du Hunan, à Hengyang.

Amnesty International craint que Hu Min et ses coaccusés n'aient été emprisonnés pour leurs activités politiques apparemment non violentes. Elle craint également qu'ils n'aient pas pu bénéficier d'un procès équitable. Au vu de la nature sommaire des procès à l'époque, de l'indifférence à l'égard des appels à faire rejurer les affaires conformément aux normes internationales et de la durée de l'incarcération de ces personnes, Amnesty International demande leur libération.

Adresses

**Gouverneur du gouvernement populaire provincial du Hunan**

YANG Zhengfu Shengzhang  
Hunansheng Renmin Zhengfu  
7 Wuyizhonglu  
Changshashi 410011  
Hunansheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur

---

<sup>6</sup>. Les personnes condamnées à la peine de mort avec sursis sont tenues de se soumettre à la « réforme par le travail » ; si elles donnent des signes de repentir et font preuve d'une volonté de « réforme », leur condamnation est généralement commuée, au bout de deux ans, en réclusion à perpétuité ou en une peine d'emprisonnement à temps.

**Président du tribunal populaire supérieur de la province du Hunan**

ZHAN Shunchu Yuanzhang  
Hunansheng Gaoji Renmin Fayuan  
Changshashi  
Hunansheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Président

Xiong Xiaohua / Province du Hunan

Xiong Xiaohua, prisonnier d'opinion âgé de trente-deux ans, a été condamné à treize années d'emprisonnement pour sa participation aux manifestations de 1989 en faveur de la démocratie. Xiong Xiaohua était étudiant à l'époque et travaillait auparavant comme technicien à l'usine de machines électriques de Xiangtan, dans la province du Hunan. Diplômé de l'Ecole spéciale de mécanisation de Xiangtan, Xiong Xiaohua a été arrêté en juillet 1989, puis condamné en novembre 1989 par le tribunal intermédiaire de Xiangtan pour « hooliganisme ». Selon des informations diffusées à l'époque, Xiong Xiaohua avait organisé un groupe d'anciens camarades d'école, dans le but d'imprimer et de distribuer des documents de propagande, et avait crié des slogans, le 29 mai à Xiangtan, lors des manifestations de 1989.

Historiquement, la province du Hunan a toujours été à la pointe des divers mouvements politiques importants. La province fait partie des régions de Chine où le mouvement de 1989 en faveur de la démocratie a été particulièrement fort et, en conséquence, la répression plus sévère qu'ailleurs. En 1989, des organisations autonomes d'étudiants et des groupes indépendants de travailleurs ont été formés dans la plupart des villes et des districts du Hunan.

L'on croit savoir que Xiong Xiaohua est incarcéré dans la prison de Longxi. Il doit être libéré en juillet 2003. Il aura trente-cinq ans.

Amnesty International considère que Xiong Xiaohua, prisonnier d'opinion, est détenu, en violation des normes internationales relatives aux droits humains, uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression et d'association. L'Organisation demande sa libération immédiate et sans conditions.

Adresses

**Gouverneur du gouvernement populaire provincial du Hunan**

YANG Zhengfu Shengzhang  
Hunansheng Renmin Zhengfu  
7 Wuyizhonglu  
Changshashi 410011  
Hunansheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur

**Premier procureur du Parquet populaire provincial du Hunan**

ZHANG Shuhai Jianchazhang  
Hunansheng Renmin Jianchayuan  
Changshashi  
Hunansheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Premier procureur

Lei Fengyun / Province du Sichuan

Lei Fengyun, prisonnier d'opinion de la province du Sichuan âgé de trente-neuf ans, a été condamné pour sa participation aux manifestations de 1989 en faveur de la démocratie. Lei Fengyun était étudiant de troisième cycle. Il se serait rendu à Pékin fin mai ou début juin 1989 pour soutenir les manifestations. Suite à la répression du mois de juin, Lei Fengyun est rentré dans sa ville natale (qui est aussi celle de Deng Xiaoping) du canton de Guang'an, dans le Sichuan. Il y aurait prononcé un discours dans lequel il condamnait l'action des autorités à Pékin et aurait fait référence aux tombes des membres de la famille de Deng Xiaoping. Lei Fengyun a été arrêté un peu plus tard, courant juin, à l'Université pour la formation pédagogique des enseignants de Chine du Sud-Ouest, à Chongqing, où il suivait un cursus sur deux ans de formation complémentaire. Lei Fengyun aurait été inculpé de « propagande et agitation contre-révolutionnaires » et condamné à une lourde peine d'

emprisonnement, à l'issue d'un procès inéquitable. Les informations concernant la durée de sa peine diffèrent. Celle-ci serait comprise entre douze et vingt ans d'emprisonnement. L'on croit savoir que Li Fengyun a été condamné fin 1989, par un tribunal du canton de Guang'an. Les infractions de « propagande et agitation contre-révolutionnaires » ont disparu du Code pénal lorsque celui-ci a été révisé en 1997.

On ignore le lieu de détention de Lei Fengyun. Il semblerait, selon certaines informations, qu'après son arrestation il ait pu recevoir des visites de la part d'anciens étudiants de l'Université pour la formation pédagogique des enseignants de Chine du Sud-Ouest. Lei Fengyun enseignerait le chinois à d'autres prisonniers. Avant d'entreprendre des études de troisième cycle, il avait été enseignant au collège de Daishi, dans le canton de Guang'an (province du Sichuan). Lei Fengyun est marié et père d'une fille âgée de seize ans.

Amnesty International considère que Lei Fengyun, prisonnier d'opinion, est détenu, en violation des normes internationales relatives aux droits humains, uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression. L'Organisation demande sa libération immédiate et sans conditions.

Adresses

**Gouverneur du gouvernement populaire provincial du Sichuan**

SONG Baorui Shengzhang  
Sichuansheng Renmin Zhengfu  
Duyuanlu  
Chengdushi 610016  
Sichuansheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur

**Premier procureur du Parquet populaire provincial du Sichuan**

GONG Dulun Jianchazhang  
Sichuansheng Renmin Jianchayuan  
Chengdushi  
Sichuansheng  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur

Li Yongsheng / Zone municipale de Tianjin

Li Yongsheng, prisonnier d'opinion, est âgé de trente-neuf ans. Il purge une peine de douze ans d'emprisonnement pour sa participation aux manifestations de 1989 en faveur de la démocratie. Originaire de Tianjin, il était chômeur à l'époque de son arrestation. Li Yongsheng a été appréhendé autour du 11 juin 1989, à Tianjin. Selon le journal officiel Tianjin Ribao, il faisait partie d'un piquet de grève qui aurait illégalement mis en place « l'équipe pétitionnaire des habitants de Tianjin » et se serait livré à « des colportages de rumeurs et de l'agitation » à l'aéroport de Nanyuan, à Pékin, lors du mouvement de protestation de 1989. Li Yongsheng était l'un des nombreux suspects qui auraient fui Pékin au lendemain du massacre des 3 et 4 juin. Arrêté par le bureau de la Sécurité publique de Tianjin, il a par la suite été condamné à douze ans d'emprisonnement pour « propagande et agitation contre-révolutionnaires ». Ces infractions ont été supprimées du Code pénal lors de sa révision, en 1997. Li Yongsheng est emprisonné au détachement de « réforme par le travail » n° 1 de Pékin, également connu sous le nom de Ferme de Qinghe.

D'autres prisonniers ayant participé aux manifestations de 1989 se trouvent également à la Ferme de Qinghe. Les détenus de ce camp de travail sont soumis à des travaux pénibles et les conditions sont connues comme étant particulièrement dures. La ferme de Qinghe est l'une des plus grandes et anciennes institutions pénales de Chine. Située à environ 130 kilomètres au sud-est de Pékin et à 40 kilomètres au nord-est de Tianjin, elle comprend plusieurs unités et fabriques agricoles.

Amnesty International considère que Li Yongsheng, prisonnier d'opinion, est détenu, en violation des normes internationales relatives aux droits humains, uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression. L'Organisation demande sa libération immédiate et sans conditions.

Adresses

**Maire du gouvernement populaire de la municipalité de Tianjin**

LI Shenglin Shizhang  
Tianjinshi Renmin Zhengfu  
167 Dagulu, Hepingqu  
Tianjinshi 300040  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Maire

**Directeur du Bureau municipal de la Justice de Tianjin**

SUN JIALIN Juzhang

*Chine. Dix ans après Tiananmen*

ASA 17/07/99 -ÉFAI-

Sifaju  
119 Changdedao  
Hepingqu  
Tianjinshi 300050  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : Monsieur le Directeur

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre People's Republic of China: Ten Years After Tiananmen. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 1999.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>  
Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :